

Gérer les inaptitudes professionnelles

OBJECTIFS

- Clarifier le cadre juridique et statutaire de l'inaptitude professionnelle
- Prévenir les situations d'inaptitude
- Optimiser les ressources humaines
- Permettre à un agent devenu inapte de transformer le reclassement médical en une démarche de reconversion

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Des échanges d'expériences et de cas concrets dans une véritable animation de groupe

PUBLIC

Tout agent des collectivités publiques territoriales en charge de la gestion des ressources humaines.

DATES :

PARIS > 2-3 AVRIL 2012

> 27-28 NOVEMBRE 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Inaptitude – reclassement : mais de quoi parle-t-on exactement ?

- Le cadre juridique et statutaire
- Les droits et obligations de l'employeur et de l'agent

L'inaptitude physique et psychologique

- Définition
- Les différentes causes

La gestion de l'inaptitude

- Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités
- La décision du comité médical et celle de l'employeur
- L'aménagement ou l'allègement du poste
- Le changement de poste sur le même grade
- La mobilité classique
- L'aptitude au poste avec restriction
- L'inaptitude définitive au poste ou aux fonctions du grade

Les différentes phases du reclassement pour inaptitude

- L'instruction du dossier médical
- La consultation du comité médical ou du comité de réforme
- L'agent au cœur du processus
- La mise en œuvre de la procédure de reclassement
- Les possibilités statutaires du reclassement
- Les conséquences d'un reclassement pour la personne concernée

L'inaptitude définitive à toute fonction

- Un accompagnement spécifique

La prévention de l'inaptitude

- Le recrutement
- L'information
- La formation
- La mobilité professionnelle
- Des outils de gestion (GPEC – Tableaux de bord)
- Solidarité entre tous les acteurs
- Les moyens